

Aide à l'immobilier pour les entreprises

GIP HAUTE MARNE

Présentation du dispositif

Ce dispositif vise à accompagner l'investissement d'immobilier pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises haut-marnaises.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées les sociétés ou entreprises en nom propre des secteurs de l'industrie, de l'agro-industrie, du BTP, de l'artisanat, service et commerce, associations de type Ateliers d'Insertion et ESAT.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles les bâtiments neufs ou réhabilités financés en crédit-bail, dans le cadre de location avec loyers acquisitifs ou en maîtrise d'ouvrage directe.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Cette aide est accordée dans la limite du plafond des aides à finalité régionale ou du régime de minimis. Le niveau de la participation du groupement est variable selon l'impact attendu en développement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes d'aides sont à faire auprès de GIP Haute Marne.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Entreprise Individuelle
 - › Sociétés commerciales
 - › Sté à Responsabilité Limitée (SARL)
 - › Sté Anonyme (SA)
 - › Sté par Actions Simplifiée (SAS)
 - › Autres formes juridiques
 - › Association d'insertion par l'économique
- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis n°2023/2831

Organisme

GIP HAUTE MARNE

Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne

- 1, rue du Commandant Hugueny
BP 27
52001 CHAUMONT Cedex
Téléphone : 03 25 32 88 69
E-mail : contact@gip-haute-marne.fr